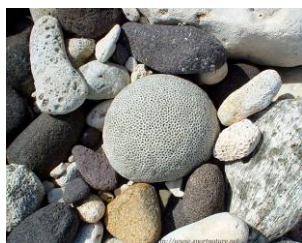


Enquête sur les bonnes pratiques en prévention dans les milieux festifs¹ : Synthèse des entretiens menés auprès des autorités²



Sommaire :

Les bons principes et les bonnes pratiques des autorités pour une fête réussie	page 1
1. La diversité et les similitudes des contextes sur la Suisse romande.	
2. Le rôle de l'autorité : <i>beaucoup de possibilités dans un mouchoir de poche</i>	page 2
3. Évaluer le risque et les compétences pour fixer des priorités	page 3
4. Un cadre et un fonctionnement de qualité entre les autorités politiques, administratives et le terrain...	page 4
5. Remettre une autorisation : l'art et la manière	page 5
6. Le controlling, le suivi pendant et après : un équilibre difficile entre l'évaluation, le contrôle et des moyens restreints	page 6
7. Les moyens et offres de prévention qu'ils proposent/constatent :	page 7
8. Des plates-formes qui mettent de l'huile dans les rouages et vous qualifient	page 9
9. Un dernier mot aux autorités	page 10
10. Ressources cantonales et romandes	Page 11

Avec la contribution de la Régie fédérale des alcools (art. 43a de la loi sur l'alcool)

Avec le soutien de la



¹ En souligné, vert, [Les outils existants et disponibles auprès d'organisme de prévention \(voir ressources p.11\) et les liens directs](#)

² Un document similaire dévoile les réalités des organisateurs ; « Synthèse des entretiens menés auprès des organisateurs. »

Les bons principes et les pratiques de représentants des autorités pour une fête réussie

Après des années de travail « pour une fête réussie » et pour la prévention en milieu festif, RADIX, l'ISPA et le GREA, par les acteurs de prévention cantonaux partenaires, ont voulu faire la synthèse des principes et bonnes pratiques vécus par les acteurs sur le terrain. Les autorités, déjà engagées au niveau du respect des lois et de l'ordre public, sont aussi des multiplicateurs pour la prévention. Nous avons interrogé des représentants des autorités et des organisateurs, puis restitué leurs paroles et pratiques dans 2 documents différents. Gageons que ce dévoilement favorisera la compréhension et la collaboration entre nous tous.

Nous avons mené 16 entretiens dans 12 communes. Cette enquête donne la parole aux représentants de 3 autorités cantonales ou régionales (délivrant 350, 800 et 1'300 patentes), à 3 policiers, 10 membres d'exécutifs délivrant l'autorisation de manifestation et/ou la patente pour 4 grandes communes (26'000 à 130'000 hab.), 6 communes moyennes (1'400 à 6'200 hab) et 2 communes de moins de 1'000 hab. qui ont participé à cette série d'entretiens. Chacun a abordé les fondements et les réalités des pratiques. Ce document exprime les convergences et quelques spécificités récoltées dans 5 cantons romands.

1. La diversité et les similitudes des contextes sur la Suisse romande.

3 types d'autorisations dans les milieux festifs :

Les **patentes** sont liées à des débits de boissons réguliers (clubs, restaurants, buvettes, ...). Les formes de contrôles et les exigences diffèrent des débits soumis à une ou plusieurs patentes temporaires. Une disparité de traitement importante peut donc exister entre un club, un café et un lieu de concert, une buvette, un stand dans une manifestation ou encore une fête privée accueillant plus de 150 personnes.

Les **patentes temporaires** autorisent un débit de boissons alcoolisées lié à une manifestation, un événement. Leur octroi est le fait d'une autorité régionale ou cantonale. Cette autorité s'appuie souvent sur le préavis et le contrôle des autorités politiques locales ou de leur police délivrant l'autorisation de manifestation. Le canton de VD fait exception : la commune délivre l'autorisation et la patente. Il est rare qu'une instance cantonale puisse assurer un suivi ou un contrôle sur le terrain. Les liens et la cohérence avec les municipalités et leur police sont donc au cœur des bonnes pratiques (voir chapitres 4, 6 et 8). Seules de grandes communes disposent d'une police du commerce ou d'un agent identifié qui peut faciliter une cohérence entre les exigences, leurs mises en œuvre et leurs contrôles dans un lien de proximité avec l'organisation. Par ailleurs, l'autorisation peut poser des conditions différentes que la patente temporaire : autoriser une fête toute la nuit et réglementer les heures pour la vente de l'alcool.

L'autorisation de manifestation est toujours liée à la commune. Ce préavis conditionne l'octroi d'une patente. Ce système de double regard est souvent biaisé par le fait que l'autorité communale peut être trop proche de l'organisateur, ou très subjective quant aux critères d'octroi. Comme le fait de connaître l'organisateur est LE critère de fiabilité le plus cité, une discrimination face à ce qui est nouveau ou vient de l'extérieur et éveille la méfiance est possible, alors que ce qui a toujours existé n'est plus discuté ou vérifié.

Dans ce système, certaines « zones franches » subsistent. Si dans certains cantons des buvettes d'alpages ou celles des clubs sont dispensées de patente, on relève aussi des cas où la patente temporaire est octroyée automatiquement, par tradition et à cause d'une notoriété bien établie (sociétés villageoises, foires). Ces pratiques semblent s'appuyer sur l'idée que le contrôle social ou le public cible (sportifs) privilégient les consommations adéquates. Il s'agit aussi de ne pas faire obstacle à ce qui anime la vie locale.

Le contrôle et/ou le suivi ne sont réalistes et possibles qu'au niveau d'un acteur de proximité. Pour profiter de la proximité tout en limitant les dérives, l'intervention d'un autre regard ou le soutien d'un réseau permettent de définir un cadre et travailler à ses adaptations possibles, aux valeurs et les pratiques qui évitent les prises de risques. Ce document et son équivalent pour les organisateurs offrent donc un premier regard utile.

Lorsque la volonté politique est claire, les règlements réalistes, les retours après l'événement possibles et suivis de conséquences, les acteurs proches du terrain peuvent devenir des ressources identifiées, reconnues, exerçant des fonctions de sensibilisation, de médiation et d'accompagnement susceptibles d'améliorer la prévention sur le long terme. C'est pourquoi le Valais a, par exemple, délégué l'octroi et l'accompagnement du [label](#) Fiesta aux agents de sécurité locaux ou à des représentants des communes formés, suivis et soutenus par le centre de prévention qui mandate par ailleurs des étudiant-e-s pour « visiter » et évaluer de manière aléatoire les manifestations labellisées.

2. Le rôle de l'autorité : beaucoup de possibilités dans un mouchoir de poche

Quels bons principes ?

L'enjeu public et la responsabilité de l'autorité, consistent à **veiller aux conditions cadre**. Au premier abord, on cherche à éviter les conséquences négatives d'un événement (plaintes, troubles, accidents, non respect des lois, protection de la jeunesse). Mais les plus expérimentés visent à **promouvoir une éthique de la fête intégrée par les organisateurs, vécue par les participants**. La prévention est un facilitateur qui les légitime dans leur rôle et leur travail.

L'autorité peut jouer un rôle à divers niveaux :

Se positionner en partenaire ayant pour but la réussite de l'événement.

Amener un plus aux manifestations orienter, donner des lignes directrices pour la gestion des fêtes.

Encourager les organisateurs à améliorer les conditions pour la prévention, la sécurité, la protection de la jeunesse, les finances, la logistique et l'administration.

Favoriser la prise de conscience chez les organisateurs mais aussi dans le public au niveau de la gestion des risques.

Quelles pratiques et exemples ?

Toutes les pratiques cherchent à obtenir une vue globale et à identifier là où il y aura des problèmes, où une discussion, une négociation sera nécessaire. « *Les exigences posées au départ sont aussi là pour protéger l'organisateur – elles sont un frein à l'organisation de tout et n'importe quoi - Si l'enjeu financier prédomine, notamment au niveau de la vente d'alcool, il est essentiel d'avoir un **contact précoce** et un **suivi approfondi**.* »

L'attitude de l'autorité :

- ✓ Être proactif dans la transmission des conditions, mais aussi cibler quelques organisateurs avec lesquels il faudra fixer des objectifs. Il faut jouer le jeu et savoir que la stratégie paie sur le long terme.
- ✓ Ne pas aller contre les organisateurs ou les juger, mais leur donner les moyens de faire la fête dans les conditions ad hoc : en partenariat. S'engager à leurs côtés pour que la fête soit belle.
- ✓ Travailler avec bon sens et ne pas perdre le sens des mesures : à quoi ça sert, pourquoi on le fait, qu'est ce qu'on veut pour quel résultat ? Savoir éviter une application rigide au profit d'une action cohérente.
- ✓ Promouvoir, inculquer des messages préventifs, une prise de conscience pour toute la population et, en particulier, chez les jeunes qui seront les organisateurs et les participants des manifestations futures.

Les atouts des autorités : Connaître l'histoire, pouvoir donner des lignes, réguler, proposer une discussion – avoir la compétence de sanctionner. Intervenir lorsqu'il y a incident, perte de maîtrise, ou craintes de l'organisateur.

Jouer avec les limites : Politique affirmée, conditions, objectifs, règles et procédures clairs mais négociables dans un cadre défini, autant de moyens indispensables pour **gérer des situations limites**. Par exemple, si des adolescents tiennent un bar, il peut s'agir d'un concept de responsabilisation découlant d'un travail éducatif accompagné, mais aussi d'une ignorance des difficultés possibles et des responsabilités. Le panel de ces situations dépasse la seule vente d'alcool. Les doubles casquettes (notables impliqués dans l'organisation, responsables du contrôle), la disponibilité restreinte de la police pour assumer une présence, l'importance de favoriser et d'encourager la vie sociale, autant de facteurs avec lesquels il faut faire. Mais dans les difficultés récoltées on voit que la pérennité des collaborations est au cœur d'une amélioration pour tous.

Voici quelques difficultés recueillies : « *Une force de caractère, un notable, ou la tradition font obstacle aux actions. Dans les petites localités, il y a trop peu de demandes ou une conscience des enjeux trop faible pour que des personnes s'impliquent. - les tenanciers désobéissants - les difficultés à obtenir des dossiers complets, débouchant parfois sur des convocations forcées - les communes sont parfois dépassées, notamment face à l'évolution de la législation - la crainte d'être dépassé par le succès de la manifestation : nombres de participants, encombrement de la chaussée et obstruction aux interventions des pompiers, de l'ambulance, ou alors par des intempéries... - quelques conflits d'intérêts à gérer entre les organisateurs de manifestations temporaires et les commerçants locaux - manifestations bénéficiant d'une autorisation d'ouverture tardive engendrant parfois du tapage nocturne - Confrontation de bandes de jeunes locaux et externes avec des connotations racistes - Les réunions informelles : entrées d'immeubles, parcs, bord du lac, Botellon ... - Comment intervenir de manière adéquate ? ».*

3. Évaluer le risque et les compétences pour fixer des priorités

Quels bons principes ?

La tolérance de la population et la perception des risques fluctuent énormément selon qu'une manifestation soit rituelle (carnaval, braderies, vendanges ...), proche (soirées de sociétés, « privées » à gde fréquentation) ou exceptionnelle (événements d'envergure ou complexes).

Les antécédents d'une manifestation sont souvent évoqués comme indicateur de la qualité de l'organisation et du potentiel de risque.

Quelles pratiques et exemples ?

L'autorité délivre le plus souvent l'autorisation sur la base de critères subjectifs. Les pratiques font cependant état de certains outils et garde-fou :

La traçabilité des manifestations va de la mémoire humaine, à la base de données contenant les contacts, aspects techniques, les restrictions et exigences, les incidents et difficultés rencontrés.

(voir aussi les chapitres 4, *Un cadre et un fonctionnement de qualité* et 6 *Le controlling, le suivi*)

Critères relevés :

- **Connaître la manifestation**, l'histoire de la manifestation, le nombre d'éditions et les antécédents.
- **Les contacts** avec l'organisateur, son **sérieux, sa crédibilité, son engagement** et sa collaboration
- **La collaboration** avec la prévention et le travail social.

« S'il s'agit d'une première édition, ou que le demandeur n'est pas connu, si des dérogations sont demandées (heures) ou que quelque chose n'est pas clair, l'organisateur est automatiquement convoqué. »

Ce qui est perçu comme positif : le professionnalisme, l'expérience, la volonté de collaborer, le souci du bon fonctionnement, la qualité valorisée pour sa rentabilité, la prise de responsabilité, une organisation « adulte ».

La collaboration avec des professionnels du travail social donne confiance.

- **Le but de la manifestation**, le type d'activité et de public et la fonction de la vente d'alcool (un service ou un pilier ?).
- **L'enjeu sur le revenu** n'est pas au-dessus de toute éthique (sociétés locales)
- **La vente d'alcool**, notamment d'alcools forts.
- **La carte (prix, quantité, offres)** des boissons vendues

Le but de la manifestation est cohérent avec la politique locale.

« La demande repose sur une justification convenable des buts recherchés ; la formulation des conditions cadres (âge, vente d'alcool) est suffisamment claire. (...) En fonction des situations, la police applique le principe de la différenciation des autorisations accordées. - Un facteur de risque est qu'il y ait trop d'alcool. » L'appréciation d'un policier : *« Sur 350 manifestations, une cinquantaine vendent des alcools forts et peuvent poser problème ».*

- **L'envergure de la manifestation, sa complexité** (nombre de stands, d'associations ou de partenaires réunis)
- **Le type de manifestation et le public attendu :**
 - ✓ L'heure à laquelle la manifestation se termine (dérogations)
 - ✓ Le lieu (plein air, cantine, salle, situation et aménagement)
 - ✓ La fréquentation (gérer les effets de groupe)
 - ✓ Le genre de public attendu, l'ambiance prévisible
 - ✓ La présence de mineurs est induite par la manifestation
 - ✓ La date

Il faut construire des partenariats lorsque l'événement est porté par plusieurs partenaires / s'étend sur plusieurs jours (rassemblement) / réunit une multitude de points et de types de vente (braderie) / attire un public nombreux (fête de la musique) ou demandera une adaptation des conditions cadres, facultatives, recommandées ou obligatoires.

Il est rassurant de connaître ou limiter le nombre de personnes attendues.

Connaître ou discuter du public ciblé et des risques liés.

Au minimum, la jeunesse est protégée.

La tolérance du voisinage est plus élevée pour les occasions rituelles (carnaval, brandons, fête de la musique, 1^{er} août).

4. Un cadre et un fonctionnement de qualité entre les autorités politiques, administratives et le terrain.

Le saviez-vous ? *Dans 46% des réponses, l'affichage obligatoire des âges légaux pour la remise d'alcool n'est pas appliqué systématiquement.*

L'avis de praticiens issus des autorités

Quels bons principes ?

Un changement de loi ou de procédure peut avoir des conséquences sur les attitudes, surtout lorsque le **prix**, l'**accès** et la **publicité** pour les alcools sont en jeu.

Au niveau local, beaucoup d'aménagements sont pratiqués pour généraliser la prévention :

- ✓ Obligation communale de labelliser, ou utilisation de [check-lists \(BE, VS\)](#) pour établir les conditions de l'autorisation.
- ✓ Incitation financière pour les sociétés locales
- ✓ Limitation pour les alcools forts, qui sont difficiles à contrôler dans les cocktails.
- ✓ Les structures d'animation, de travail social hors murs, les maisons de quartier peuvent accompagner des organisateurs avec le soutien des centres de prévention.
- ✓ Une coordination locale favorise le lien entre l'autorité cantonale, la commune et le terrain.

✓ Les communes adoptent un document commun.

✓ Le canton et la commune adoptent le même document.

✓ Les procédures de remise de l'autorisation garantissent au moins l'information sur les règles et les ressources / aides.

✓ Le suivi du dossier depuis la demande jusqu'à l'évaluation est assuré par le même organe.

✓ Viser l'implication de la personne responsable.

✓ Partenariat des diverses entités communales (politiques, administration communale, travail social, police, ...)

✓ Les organisateurs relèvent qu'il faut rencontrer les autorités régulièrement et aussi quand ça va bien.

« Au début, il n'est pas facile d'être la personne véhiculant l'interdit. Par la suite, on devient une référence que l'on approche. Mieux vaut éviter d'être celui qui conseille et qui sanctionne. – Comme tout ce que nous avons à gérer dans une petite commune, il n'est parfois pas facile de devoir dire non à des copains ou à des voisins. Heureusement, nous pouvons nous référer à des textes de loi, à des règlements. »

Quelles pratiques et exemples ?

« Quand le contexte politique est favorable à la prévention, la présence et l'implication d'un acteur de proximité amènent l'organisateur à s'impliquer. »

Un organisme, une personne, un lieu de coordination sont identifiés :

Le [label](#) (Fiesta VS) prévoit un ensemble de mesures préventives visant à réduire les risques inhérents à la fête. Les autorités incitent, voire rendent la labellisation obligatoire. Issu d'un partenariat entre la prévention, la police cantonale et les transports publics, il propose aux communes de désigner un responsable qui gèrera localement le label à l'aide de check-lists et de documents de référence. Le controlling du label est fait par des étudiants qui visitent des manifestations et géré par le centre de prévention.

Un partenariat existe entre le service des patentes et un **groupe local interdisciplinaire travaillant à la prévention des abus d'alcool** et soutenu par le centre de prévention. www.lescommunesbougent.ch (NE, JU, voir commentaire chapitre 8)

« Le formulaire d'autorisation a été remanié pour qu'il soit convivial, véhicule des conseils et des illustrations dans une présentation attractive. »

Le matériel d'information est livré avec l'autorisation.

« Le manque de communication entre les instances favorise les dysfonctionnements. »

Éviter toute autorisation délivrée de manière purement administrative.

Le greffe sensibilise les privés louant des salles (lois, responsabilités, mesures et aides possibles).

La personne gérant les autorisations est le porteur de la prévention (identifié et considéré)

Commentaires des spécialistes de la prévention :

Ces 10 dernières années, dans l'organisation d'événements, la prévention est devenue un critère de qualité au même titre que l'écologie et le confort du client. Pour dépasser le stade de l'action « alibi », il est important de travailler sur le long terme et d'être directement mis en lien avec les organisateurs par les autorités.

L'autorisation sert de base au contrôle et à l'évaluation à posteriori de la manifestation. L'autorisation de manifestation et la patente temporaire, ces procédures distinctes, offrent un double regard (autorité régionale/autorité locale), ce qui permet un travail de proximité tout en limitant les dérives possibles lorsque l'organisateur est proche, influent ou peu collaborant. Dans les faits, le double regard n'est pas toujours effectif. Le préavis est souvent traité de manière administrative ou les compétences sont cumulées. L'organisme de prévention apparaît donc comme un regard utile, présent sur le long terme et focalisé sur la pertinence et l'impact des diverses mesures. L'organisme de prévention tend donc à devenir un partenaire intégré à l'organisation, l'évaluation et l'amélioration des manifestations.

5. Remettre une autorisation : l'art et la manière

Le saviez-vous ? *Le rappel des lois, des recommandations ou une check-list sont transmis dans 80% des situations décrites, seuls 44% des experts orientent le demandeur vers un organisme de prévention alors que 100% jugent cette mesure pertinente ou à encourager. 58% des personnes interrogées pratiquent l'entretien d'explicitation, 100% le trouvent pertinent ou à encourager.*

L'avis de praticiens issus des autorités

Quels bons principes ?

L'unanimité se fait autour du dialogue avec les organisateurs.

Les procédures de labellisation institutionnalisent la transmission des connaissances, des exigences, la clarification des rôles, les réseaux et collaborations.

Le lien ne se construit pas du premier coup. C'est le suivi sur la durée qui permet d'intégrer la prévention à l'organisation.

Selon le recoupement de certains critères (voir chapitre 3), les organisateurs sont orientés vers un partenaire de prévention ou convoqués. Un réseau peut aussi être mobilisé.

1. Transmettre les directives, orienter

Inciter la personne déposant la demande à négocier avec son comité la manière dont les exigences seront satisfaites.

Grandes et moyennes manifestations : demander d'office de prendre contact avec les organismes de prévention.

2. Établir l'autorisation

Les partenariats, les moyens mobilisés sont cohérents avec la complexité, l'envergure et l'évaluation du risque pour la manifestation et les compétences perçues chez l'organisateur (Ndlr : voir aussi chapitre 3)

Élaborer ensemble la mise en œuvre.

Quelles pratiques et exemples ?

La personne doit sentir une proximité de l'autorité.

« Remettre les documents et donner un temps de réflexion pour la consultation du comité, prendre rendez-vous, prévoir un retour (formulaire de la préfecture, accompagné d'une lettre, rencontre si nécessaire). »

Dans chaque canton, une check-lists ([BE](#), [VS](#)), des documents de référence sur l'organisation de fêtes, la gestion du service, les offres de prévention sont disponibles (aussi en milieu techno). Un formulaire d'autorisation convivial contenant des conseils sont mis à disposition (JU). [Fiesta](#) (VS) propose une procédure de labellisation volontaire ou exigée par la commune ainsi qu'une documentation.

« Après un tri déterminé par l'heure de fin, chaque autorisation fait l'objet d'une rencontre et d'un processus personnalisé. » (Ndlr : voir chapitre 3).

Il faut participer à une séance d'information pour obtenir une autorisation, un stand (diverses présentations disponibles JU/VD/GE ...).

Mobiliser les membres des comités pour clarifier les rôles et les responsabilités des partenaires.

Discussion autour des mesures à mettre en place, éventuellement mobilisation de ressources humaines/financières de la commune.

Des règles spécifiques existent pour les manifestations touchant la jeunesse. La check-list de la gendarmerie est utilisée.

Valoriser les expériences positives (les récolter, donner des exemples). « *Nous avons organisé une rencontre avec la préfecture, la police locale/cantonale, Préventeam, les organisateurs (jeunes de la ville) et l'éducateur de rue. Une telle rencontre permet de faire connaissance et d'aplanir. Ça se passe très bien.* »

Demander une liste de 10 personnes qui s'engagent dans la surveillance (organisateur et/ou entreprise)

Demander 2 numéros de téléphones portables atteignables durant la fête.

Le niveau d'application des mesures est vérifiable, mais aussi les conditions cadres décrites dans l'autorisation.

3. Délivrer l'autorisation

La signature symbolise un engagement contractuel.

Envoyer une copie de l'autorisation à la gendarmerie s'avère utile si une bonne coopération existe.

Tout document est contresigné.

Le rappel des lois est agrafé avec l'autorisation, les panneaux, dépliants, avis sont livrés en nombre suffisant.

Commentaires des spécialistes de la prévention :

Il faut une procédure claire et cohérente pour être crédible. Il est donc utile que les pratiques soient unifiées sur un territoire donné. Un cadre doit exister pour adapter, évaluer et discuter les mesures utiles, puis pour faire le bilan.

Mettre en lien les exigences et les bénéfices attendus permettent une négociation fructueuse pour les deux parties. La prévention ne correspond pas à un courant moralisateur ou à une réglementation débridée, mais participe au confort, à la sécurité du client, de l'organisateur et des collaborateurs, qu'ils soient bénévoles ou non. Le contrôle peut ainsi devenir un instrument d'évaluation bénéfique aux deux parties. Pour ce faire, les objectifs auront été fixés au préalable, de manière réaliste, l'atteinte de la perfection supportant quelques étapes intermédiaires.

6. Le controlling, le suivi pendant et après : un équilibre difficile entre l'évaluation, le contrôle et des moyens restreints

Quels bons principes ?

Le premier contrôle se fait dans le cadre de la procédure d'autorisation.

Les ressources étant limitées, le contrôle dépend de la collaboration avec des partenaires de terrains : police communale, gendarmerie, politiques, agents de sécurité ou personnes auxquelles cette tâche est formellement déléguée. Cette dernière pratique permet d'organiser une surveillance plus systématique. Les «échos» restent souvent l'unique contrôle.

Répression : En cas de dérapage ou de constats négatifs, il y a peu d'alternatives à la répression et aux restrictions pour la prochaine manifestation.

Passer du contrôle à l'évaluation : Les réunions post-manifestation s'imposent quand il y a eu un souci.

A part dans le cadre de partenariats durables, de part et d'autre, la disponibilité nécessaire à cette étape est rare.

Quelles pratiques et exemples ?

Vérifier le contrat d'assurance RC, le contrat d'engagement d'agents de sécurité.

Chaque manifestation est contrôlée par la police locale.

Un canton effectue parfois lui-même un contrôle, indépendamment des partenaires locaux, ceci selon les précédents ou le risque perçu.

Le [label](#) Fiesta est évalué par la visite anonyme d'étudiants.

Des personnes désignées disposent d'un [formulaire de constat](mailto:info/a/fondationo2.ch) (info/a/fondationo2.ch, JU) établi en accord avec le procureur.

La répression est utile pour les transgressions liées à l'âge et à la remise d'alcool à des mineurs.

Récolter et valoriser les bénéfices liés aux bonnes expériences.

Les organisateurs labellisés par Fiesta sont fiers lorsqu'ils peuvent témoigner de leur engagement (site, communication) et des avantages qu'ils en tirent.

Commentaires des spécialistes de la prévention :

En termes de contrôle, les autorités locales doivent souvent se fier aux « échos » d'une manifestation. Certains organisateurs font des « débriefings ». La participation des organismes de prévention à une évaluation à posteriori permet de faire évoluer les actions de prévention et les partenariats. Il est important que les autorités demandent ce type de débriefing, ne serait-ce que pour valoriser les bonnes pratiques. En partenariat avec des intervenants sociaux, certains organisateurs ont mené une observation des réalités du terrain qui a généré une prévention de qualité.

7. Les moyens et offres de prévention qu'ils recommandent :

Lire aussi les résultats de l'enquête auprès des organisateurs : « Synthèse des entretiens menés auprès des organisateurs »

Le saviez-vous ? 8% relatent l'utilisation de chartes, jugées utiles par 33% des pers. Interrogées, notamment pour les organisateurs réguliers. 33% constatent une prévention intégrée à l'organisation, par ex. dans les grandes manifestations ou liée à l'autorisation voire à un label qui peut être géré dans la commune.

Quels bons principes ?

Sécurité générale :

« On attend de l'organisateur qu'il se donne des moyens à hauteur de ses responsabilités. »

L'organisation de la sécurité vise tant le confort des clients que la mise en œuvre des prescriptions légales (environnement, hygiène, bruit, incendie, ...).

Consommations illégales : la loi doit être respectée ...

NDLR : Des organisateurs relatent un partenariat avec les autorités pour éviter le « deal ». Ces organisateurs s'engagent souvent personnellement auprès des consommateurs pour éviter les consommations, les prises de risque et le deal. Ils tiennent aussi à sauvegarder le climat, la réputation et l'octroi de futures autorisations pour leurs manifestations.

Vente d'alcool : Une personne au stand est capable de faire respecter les règles et l'application de la loi.

Formation du personnel pour la vente d'alcool : pas exigée et peu pratiquée mais jugée pertinente, voire importante pour certaines manifestations.

Information, sensibilisation dans les stands, directives au personnel : des consignes et des savoir-faire sont diffusés pour gérer les situations difficiles. L'information sur les tâches et les responsabilités du personnel peut se faire dans une séance d'information préalable, un contact personnalisé, ou une visite des stands durant l'événement.

Quelles pratiques et exemples ?

« L'organisateur de la soirée et un des membres du comité restent en état du début à la fin pour intervenir si nécessaire. »

Pour la gestion des difficultés notamment avec les clients, des marches à suivre sont parfois préparées à l'intention du personnel. 63% des autorités interviewées estiment ces **protocoles d'intervention ou de gestion** pertinents (vade-mecum sécurité). Les grandes manifestations nécessitent une **coordination entre la police, les organismes de sécurité** et les organisateurs.

« Dans le cadre du « [pôle de prévention](#) » (présence coordonnée de plusieurs intervenant maîtrisant plusieurs thèmes de prévention : VIH, alcool, drogues, ...) le testing et les personnes formées sont automatiquement impliquées. »

NDLR : Voir aussi le document « synthèse des entretiens menés auprès des organisateurs », car les pratiques relevées ici ont essentiellement été relatées par des organisateurs.

Des brochures de type « [Au cœur du service](#) » sont diffusées (rappel des lois, des attitudes adéquates et de leur fondement).

Les responsables de bar sont formés. La formation est dispensée par les organismes de prévention. Un témoignage fait état d'une formation dispensée par la police (information). On cite aussi une telle offre, mais de qualité médiocre, chez un alcoolier.

« L'information doit toucher directement le personnel de bar car il a une sensibilité différente du responsable. - Le chargé de sécurité, des équipes de jeunes formés à la prévention abordent chaque stand ([Health angels](#), [Be My Angel](#)) plusieurs fois dans la soirée. »

Commentaires des spécialistes de la prévention :

Les pratiques illégales favorisent une politique de l'autruche ou limitée à la répression. Or, la gestion de **la consommation de substances illégales** peut s'inscrire dans le même cadre que la gestion des abus de substances. Il existe cependant des professionnels spécialisés dans l'approche des consommateurs de drogues illégales ou des interventions menées par des pairs. Des pratiques, des messages qui ont une efficacité réelle pour la sécurité des clients ont été développés. Dans le cadre d'une bonne collaboration avec les organisateurs, la gestion de ces consommations peut être abordée et soutenue par des organismes de prévention expérimentés.

Pour la **vente d'alcool**, les bénévoles sont soumis à la même réglementation et aux mêmes responsabilités que les professionnels. Une formation leur permettra de connaître la loi, mais surtout de savoir comment l'appliquer. Le plus souvent, les bénévoles se sentent valorisés par ce travail qui permet d'aborder la gestion des situations liées à l'ivresse, au refus de vendre et à la protection de la jeunesse.

Attention lorsque des mineurs travaillent bénévolement au bar ! Vérifier les dispositions légales. Une expertise vaudoise dégage ces recommandations : Les moins de 16 ans ne devraient pas travailler derrière un bar après 20 heures (pas après 22h pour les plus de 16 ans). Ils ne doivent pas être seuls mais toujours sous la responsabilité d'un majeur. Le service de l'alcool par des moins de 16 ans n'est pas recommandé. En cas de rémunération, se référer aux [lois sur le travail](#).

Notons que la **formation des responsables de bar et la transmission de directives** claires au personnel sont jugées utiles par tous les répondants à l'enquête, pourtant ces mesures n'existent que lorsque l'autorité fait pression ou quand l'organisateur a dû développer une réelle gestion de son personnel. Ailleurs, cette mesure n'est pas souvent présente. Manque de temps, d'anticipation ou d'habitude ?

Mesures spécifiques à la protection de la jeunesse :

- matériel d'affichage distribué (panneaux rappelant la loi)
- respect de la loi quant à la remise d'alcool
- contrôle et identification des mineurs à l'aide de bracelets à l'entrée ou au bar.

Vente d'alcool, voir aussi les commentaires ci-dessus.

Les affiches sont remises en nombre suffisant avec l'autorisation. Ndlr : Les organisateurs font état d'affichages personnalisés, en lien avec la manifestation.

Le contrôle et l'identification de mineurs est peu répandu : 14% des autorités interviewés constatent la mise en œuvre de ce type de mesures dans leur pratique, même si elles sont 50% à les juger ponctuellement souhaitables.

Identification et contrôles sont jugés utiles pour les manifestations dans des lieux fermés, vendant des produits distillés et/ou induisant la présence de jeunes

Stands, information et mise à disposition de matériel

Ndlr : Les organisateurs disent apprécier la présence « physique » d'acteurs de prévention.

Cette mesure est demandée ou conseillée, surtout si la manifestation implique la présence de jeunes ou la vente de produits distillés. Le [pôle de prévention \(JU\)](#) offre une palette de prestations incluant la réduction des risques pour les consommations illégales.

Commentaires des spécialistes de la prévention :

Les organisateurs, les bénévoles ou le personnel ont un rôle qu'ils assumeront facilement si la prévention est intégrée à la préparation. Lorsque l'organisation affiche un engagement personnel pour la protection de la jeunesse dans la publicité, l'affichage, la communication, le respect des règles devient l'affaire de tous et émerge plus spontanément.

Il est important de **ne pas exclure les moins de 18 ans** et de les renvoyer à des pratiques sauvages dans des espaces publics ou privés. Lorsque l'on refoule un mineur, on le renvoie comment, à qui et à quoi ? La loi (régl. Communal, loi scolaire, loi sur les auberges et débits de boisson), mais aussi vos valeurs et l'appréciation de la situation entrent en jeu.

Les stands s'affichent comme un relai vers des compétences interdisciplinaires, du matériel ciblé (ouïe, sexualité, urgences), des partenariats (travail social hors mur, animation, police, protocole de gestion des abus impliquant les parents, ...), des actions et la présence de pairs ou d'adultes formés. Donnons-nous les moyens de gérer ce public, sensible aux messages des organisateurs et des alcooliers.

Rappelons que si la prévention paraît coûteuse sur le moment, les interventions, les dérapages se paient au prix fort. Un stand, l'investissement des partenaires représentent un subventionnement indirect pour une organisation et un bon déroulement de la manifestation.

<p>Travail sur les prix : Éviter les zones de non droit, les offres cassées pour l'alcool et le regroupement de clients motivés par la seule consommation d'alcool.</p> <p>Certains comités centralisent les achats, la distribution, puis redistribuent les bénéfices (VS concurrence).</p>	<p>Impliquer le comité organisateur dans la détermination des prix (cohérence VS concurrence).</p> <p>Fixer des tarifs unifiés pour les divers stands.</p> <p>Augmenter les prix pour les produits distillés.</p> <p>Établir une centrale d'achat.</p>
<p>Prévention et réduction des risques d'ivresse :</p> <p>La loi « sirop » est applicable (à quantité égale, 3 boissons moins chères que la première boisson alcoolisée).</p>	<p>Le prix de 3 boissons sans alcool est moins cher que le prix de la première boisson alcoolisée indépendamment de la quantité (ex. à éviter : on vend au minimum 5dl de coca qui reviennent plus cher que la première bière à 3.-).</p>
<p>Promotion des boissons sans alcool.</p> <p>Diminution du taux d'alcool ou de la quantité pour la vente.</p>	<p>Promotion de la bière sans alcool, bar à cocktails sans alcool ...</p> <p>Vente de bière sans alcool, à 2,4% ou en gobelets de 25cl.</p>
<p>Des clauses spéciales sont utiles pour les manifestations « jeunes » et où il y a vente de produits distillés.</p>	<p>L'eau fraîche est gratuite (mentionné dans 30% des pratiques relevées).</p>
<p>L'exclusion des happy hours ou des prémix : peu d'interdiction, mais des exigences et une discussion avec les autorités payantes sur le long terme. Chaque bar doit être sensibilisé car le contrôle semble difficile.</p>	<p>La loi est appliquée (Happy hour interdit pour les produits non distillés), mais l'affichage doit être précis et la « loi sirop » appliquée. (à quantité égale, 3 boissons moins chères que la première boisson alcoolisée).</p> <p>Vérification des dosages des cocktails.</p> <p>Certains interdisent les plateaux « Shot » (10 verres).</p>
<p>Commentaires des spécialistes de la prévention :</p> <p>L'utilisation de verres étalonnés, l'affichage des quantités et du taux d'alcool sur la carte, devraient permettre aux clients d'avoir conscience de leur consommation. Les verres doivent être étalonnés, les doses respectées (utilisation de doseurs sur les bouteilles de spiritueux) et affichées. Des logiciels ou des réglettes existent pour favoriser une bonne gestion de sa consommation.</p>	
<p>Les zones de récupération : lieu à l'abri du bruit et de l'agitation, propice à la discussion, au repos, au calme.</p>	<p>Utiles lorsqu'il y a des dérogations à la limitation du bruit. On compte 10% de la surface. 40% des répondants sont amenés à les conseiller.</p>
<p>Commentaires des spécialistes de la prévention :</p> <p>Par respect du client et pour répondre à des besoins qui évoluent, des espaces différenciés proposeront une alternative à la consommation, à l'agitation (calme, jeux, absence d'alcool et de fumée, écoute) et au bruit. Une zone de récupération facilite le contact et la discussion autour des consommations ou des comportements. De l'eau fraîche, des protections auditives et tout matériel pertinent y seront offerts.</p>	
<p>Aide au retour :</p>	<p>Pas exigée mais conseillée : bus pyjama, Noctambus, Be my Angel, nez rouge, la cellule prévention peut-être amenée à gérer ce type de services.</p>
<p>Commentaires des spécialistes de la prévention :</p> <p>L'organisateur devrait vivement l'encourager et l'introduire dans la publicité, l'affichage et les flyers. Cette mesure relève tant du développement durable que de la réduction des risques. Elle représente un bénéfice d'image pour l'organisateur et les autorités.</p>	
<p>Période de dégrisement : Fin de la vente d'alcool avant la clôture de la manifestation. La fête se finit en douceur.</p>	<p>30% l'utilisent, 20% en font la promotion, 30% la jugent pertinente</p> <p>D'autres pratiques : pas de patentes non-stop, arrêt de la vente 30' avant la fin pour toutes les autorisations, exceptions pour la braderie, le comptoir.</p>

8. Des plates-formes qui mettent de l'huile dans les rouages et vous qualifient

Le saviez-vous ?

Quels bons principes ?

L'avis de praticiens des autorités

Lorsque la commune adopte le même esprit que le canton, que les services actifs sur le territoire de la commune deviennent des partenaires, une cohérence s'exprime.

La mise sur pied d'une politique commune mobilise et met en commun les moyens utiles.

Par la collaboration avec les structures et partenaires locaux de prévention, les acteurs se sentent reconnus, valorisés dans l'aspect préventif de leur rôle.

La collaboration avec les partenaires de prévention et l'augmentation des compétences, la réflexion des acteurs sont facilitées par ces types de fonctionnements.

Certains s'orientent plutôt vers une centralisation des informations, un guichet unique, une transparence, mais partout, la cohérence et la crédibilité sont recherchées.

Quelles pratiques et exemples ?

Diverses plates-formes existent pour une politique coordonnée, visible et une évaluation des pratiques :

« Nous avons un groupe de prévention interdisciplinaire qui gère la politique locale de gestion d'abus d'alcool de nos 19 communes (groupe régional « [les communes bougent](#) », JU). Dans ce cadre, Les formulaires, les procédures ont été souvent retravaillées pour faciliter le travail de l'organisateur. »

Ont été évoquées aussi des réunions régulières (toutes les 6 semaines) avec les autres services communaux et/ou le partenaire de prévention.

Les organisateurs interrogés préconisent aussi des échanges réguliers avec les autorités (politique et police).

Le potentiel des partenariats avec les maisons de quartier et le travail social hors murs a aussi été relevé.

Commentaires des spécialistes de la prévention :

Lorsque la prévention est ancrée dans les communes ([www.radix.ch](#)) dans le cadre de programmes comme « Les communes bougent » ou « Intervention précoce dans les communes » (GE), « [soif de...](#) » (JU), les politiques s'engagent à mettre sur pied une politique locale. Suite à un état des lieux communal ou régional centré sur les difficultés liées à la gestion de l'abus d'alcool, un groupe de travail a été mandaté pour établir des mesures. A chaque fois, un des projets a touché à l'amélioration de la procédure d'octroi d'autorisation et une meilleure définition des rôles.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans un programme national ou cantonal pour éprouver le besoin d'entretenir des plates-formes de coordination et d'échange. Elles existent dans les agglomérations citadines, périurbaines et rurales.

9. Un dernier mot aux autorités

Les services et les exécutifs communaux ou cantonaux ont une autonomie certaine pour renforcer la prévention dans le cadre de la mise en réseau, des procédures ou des [directives](#) pour l'octroi d'autorisations. L'enquête révèle des pratiques qui, si elles ne sont pas isolées, s'avèrent d'une efficacité démontrée. Ce sont les moyens restreints (temps) ou des collaborations peu efficaces, une communication déficiente, un manque de reconnaissance qui apparaissent comme les obstacles les plus fréquents. On regrette aussi souvent la modification de lois, de procédures sans concertation ou sans prise en considération des changements de comportements qu'elles vont provoquer. Les partenariats locaux/régionaux répondent à ces dysfonctionnements et permettent souvent de se faire entendre et d'élaborer des stratégies qui atténuent les effets pervers de nouvelles dispositions légales ou administratives. Les autorités se sentent soutenues lorsqu'il y a cohérence entre les intervenants, un réseau, des collaborations sur le long terme avec les organisateurs. Mais reste le grand nombre d'autorités qui doivent traiter ponctuellement des demandes dans des conditions de proximité où les loyautés, les anciennes habitudes, le manque de recul pèsent. La corrélation entre une volonté politique, des outils et des procédures donne des moyens, des compétences. Par le travail avec les spécialistes de la prévention et/ou du travail social, une cohérence et une légitimité émergent dans les pratiques de chacun-e. Enfin, c'est l'organisateur qui, à long terme, peut devenir le porteur de la prévention. Pour cela, la reconnaissance mutuelle, des temps, des lieux pour mettre à plat les inévitables problèmes sont indispensables.

10. Ressources

Pages cantonales:

Canton	Page principale	Prestations spécifiques	Pages relatives	Accompagnement / contact
BE	www.protection-jeunesse-be.ch	Formation et consultation, matériel, prévention sur place, test	Bon tuyaux et plus , la loi , notre offre , commande , protection de la jeunesse	http://www.jugendschutzbern.ch/jugendschutzbern/f/014.html
	www.fondation-contact.ch	Actions de prévention secondaire lors de manifestations (soirées, concerts ou festivals)	http://www.fondation-contact.ch/dependances/prestations.asp	http://www.fondation-contact.ch/dependances/contact.asp
JU	www.trans-at.ch/prevention	Prévention en milieu festif, pôle de prévention (présence pluri-professionnelle, stand et animation), be my angel tonight	Pôle prévention , Be my angel avec alcotest en ligne , prévention festive – techno party , Prévention communautaire	http://www.trans-at.ch/groupe_prevention.html
NE	www.fondation-neuchatel-addictions.ch	Be my angel, conseil et formation, matériel de prévention, conseil aux organisateurs	Une fête réussie , concertation et prévention , pack prévention	http://www.fondation-neuchatel-addictions.ch/general.asp/1-0-10128-5510-105-1-0/
FR	www.reper-fr.ch	Information et accompagnement des organisateurs, formation du personnel de bar, conceptualisation et évaluation, animation, Be my Angel, Alcoborne, matériel.	Prévenfête , Be my Angel avec alcotest en ligne	Information et projets : www.reper-fr.ch
VD	www.fva.ch	Information et documentation, accompagnement, conceptualisation, animation, promotion et évaluation des actions/programmes de prévention. Be my angel	Be my angel avec alcotest en ligne , au cœur du service , la prévention des risques liés à l'alcool	www.fva.ch/prevention/
	Grande diversité d'acteurs	Travail avec les pairs sur les lieux informels	FVA	
	www.espace-prevention.ch/nord/	Travail avec les pairs	www.healthsangels.ch	
VS	www.lvt.ch/fiesta	Information, accompagnement, labellisation, matériel, be my angel, alcotest en ligne	Alcotest online , be my angel , le label , sécuriser la fête , gérer les risques , ressources , commande	www.lvt.ch/fiesta
GE	www.fegpa.ch	Accompagnement des concepts de prévention dans les fêtes, documentation, matériel, be my angel, sensibilisation dans les manifestations, Simalc (simulateur d'alcoolémie).	Alco-test , sécurité routière , alcoborne , nez rouge	www.fegpa.ch/contact.html
		Réduction des risques travail avec les pairs	www.nuit-blanche.ch	

Ressources romandes, matériel, chartes, label : www.prevenfete.ch ou www.sfa-ispac.ch >prévention>projet>protection jeunesse – www.grea.ch - www.raidblue.ch - www.lvt.ch/fiesta/ - www.bemyangel.ch/romandie/romandie.html .